N° 357 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Mardi 22 Décembre 1908

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1571
A LILLE : N° 97

LE GAGNANT DU GROS LOT DE LA PRESSE DU NORD EST UN MINEUR D'HELESMES

M. Gruson, Directeur de l'Institut Industriel du Nord, écrasé en Gare de Lille

LE PARRICIDE DE QUIÉVY — UN HOMME ECRASÉ AU PASSAGE A NIVEAU DU PETIT-RONCHIN

LOTERIE
de la
PRESSE DU NORD

Les Lots de la Loterie de la Presse du Nord pourront être retirés à partir du SAMEDI 26 courant.

OPINIONS

LA BATTERIE A QUATRE PIÈCES

O défense nationale ! Que de carottes on tire en ton nom !

On s'est aperçu — non sans peine — que notre artillerie était beaucoup trop faible. Le nombre de nos canons était tout à fait insuffisant. Est-ce que nous ne dépensions pas assez de millions pour notre armée ? Je suis loin de le penser. Mais nous les dépensons mal. Le chiffre de nos régiments de cavalerie est excessif. Il le faut bien, la cavalerie est l'arme noble ; on doit bien un débouché à la jeunesse du faubourg Saint-Germain. En novembre, nous manquions d'artillerie. Cela n'est pas douteux. Que faire, en pareil cas ?

Voter les sommes nécessaires pour avoir plus de canons, voilà ce que crie le bon sens.

Voter les sommes nécessaires pour avoir plus d'officiers, plus de services accessoires, voilà ce qu'ont dit les gens compétents «... (et intéressés).

Et la Chambre va voter, sur les instances du gouvernement, la proposition qui aboutira à grossir les états-majors au lieu de renforcer l'artillerie.

La question est bien simple et elle est claire comme le jour. Pour l'expliquer, je rappelle à nos lecteurs un souvenir personnel. J'étais chargé du rapport sur le budget de la guerre, quand la question se posa de réduire à quatre pièces la batterie, qui avait toujours été de six. Nous venions de créer un très beau matériel de canons de campagne d'un nouveau modèle. Vous devinez combien la réduction du chiffre des pièces par batterie coûte cher en argent, en officiers et en hommes. Chaque batterie a un état-major particulier, son cortège de véhicules et de services spéciaux. Vous augmentez tous ces frais de 50 % si vous avez pour le même nombre de canons, 50 % de plus de batteries. Or c'est ce qui se passe avec le nouveau système. Vingt-quatre canons faisaient quatre batteries autrefois et en font six avec les dépenses de deux batteries en sus.

Quand on m'annonça cette modification, elle éveilla tous mes soupçons ; je demandai comment on la justifiait. « C'est, me répondit-on, une nécessité avec les progrès faits pour la rapidité du tir. Le même chef ne peut plus diriger six pièces. — Mais alors, pourquoi les Allemands ne font-ils pas comme nous ? — Vous savez que nous les avons devancés pour la création d'un matériel nouveau modèle. Attendez qu'ils aient créé le leur et ils suivront notre exemple. »

L'explication était plausible ; il est très vrai qu'à ce moment nous avions une avance considérable sur l'Allemagne. Je tins pour bonne la raison qu'on me donnait. Mais depuis, il m'a bien fallu constater qu'on m'avait mis dedans. Quand l'Allemagne eut créé sa nouvelle artillerie, tout à fait comparable à la nôtre, elle n'en garda pas moins la batterie de six pièces : elle se refusa au gaspillage d'hommes et d'argent qu'on nous a fait gober.

Toute la question peut se résumer ainsi : dans les conditions de l'artillerie la plus moderne, est-il nécessaire, pour le bon emploi des canons, de réduire la batterie à quatre pièces ?

Si je veux examiner la question en elle-même, comme je serais réduit à le faire si nous étions seuls sur la planète, je vous dirais : « Je n'en sais rien », et vous seriez obligés de dire comme moi : Je ne suis pas technique en ces matières ; vous non plus. Les hommes compétents sont divisés ; et si vous songez que l'esprit de corps, que l'intérêt de corps, les pousse à être pour les quatre pièces, c'est-à-dire à augmenter les cadres, les places à donner, vous trouverez qu'il est très beau que quelques-uns soient encore pour l'ancien système.

Mais nous ne sommes pas dans une planète isolée ; nous avons des voisins. Notamment les Allemands, qui ne reculent pas devant les dépenses les plus formidables pour leurs forces militaires. Ils sont en train de ruiner pour cela une situation financière jadis admirable. Ils excellent à organiser leurs armées : nous l'avons appris à nos dépens. Et ils en tiennent à la batterie de six pièces.

L'exemple des Japonais me semble plus décisif encore. Ils ont l'expérience toute récente d'une grande guerre. Ils sont avec les Russes — mais dans de meilleures conditions d'autorité — les seuls qui aient mis en œuvre une artillerie du dernier style. Et ils s'en tiennent à la batterie de six pièces.

Aucune autre puissance militaire que nous au monde n'a adopté la batterie de quatre pièces, particulièrement désastreuse pour nous : d'abord parce que nos ressources budgétaires sont limitées en second lieu, parce que nos ressources en hommes sont plus limitées encore par la désastreuse décroissance de notre population.

C'est donc chez nous un véritable crime que de décider qu'on aura moins de canons à mettre en ligne pour la même somme d'argent et pour le même nombre d'hommes.

Mais c'est l'artillerie qui gouverne et elle est maîtresse de grossir ses états-majors au détriment de la défense nationale.

Camille PELLETAN.

La Politique

Attendons-nous à voir donner un démenti, par les journaux cléricaux, à une information venue de Rome, et concernant une démarche des évêques français auprès du Pape.

L'episcopat ne saurait se dissimuler que la situation de l'Eglise est de plus en plus mauvaise. L'argent manque, les vocations se font rares, et là où les églises se ferment, les populations ne s'en montrent nullement affectées.

Le temps des manifestations bruyantes est passé ; et l'on s'aperçoit que de tout ce tapage il ne reste rien. L'enthousiasme a fait défaut; le peuple de France a continué de vaquer en paix à ses petites affaires, et la persécution a pris fin le plus tranquillement du monde, pour la bonne raison que les persécuteurs n'existaient que dans l'imagination des vieilles dévotes et sous la plume d'écrivains fanatiques et roublards.

Maintenant, c'est la ruine, et les évêques, qui ne vivent pas à Rome, qui ne croient pas aux miracles sauveurs, et qui voient le désastre grandir autour d'eux, demandent au Pape l'autorisation de s'entendre avec la République pour l'institution d'une situation légale.

Le Vatican résiste. Son infaillibilité n'est-elle pas engagée ? Il est cruel de convenir qu'on s'est trompé, quand on prétendait agir pour le bien de l'Eglise et sous l'inspiration du Saint-Esprit. On voudrait bien ne pas proclamer la faillite de l'aveugle politique de provocation et de résistance dans laquelle on s'est engagé, sous la direction des jésuites allemands.

Pourtant, il faudra bien en venir là, si l'on veut éviter la catastrophe finale.

Mais, en supposant que l'episcopat français soit entendu favorablement à Rome, que deviendra le gouvernement républicain, qui en viendra à solliciter, quand on lui réclamera ce qu'il avait offert et qu'on a repoussé ?

Peut-être nous parlera-t-on alors d'apaisement et de conciliation. Je suis d'avis qu'il sera trop tard. La libre-pensée, la vraie, celle qui ne persécute personne et ne prend pas des allures sectaires et dogmatiques, celle qui n'est pas une ridicule religion, aussi intolérante que toutes les autres religions, — cette libre-pensée, dis-je, n'a pas à revenir sur les choses accomplies.

L'Eglise n'a rien voulu entendre. Elle a brisé le dernier lien la retenant encore à l'Etat. Ce serait une faute énorme que de rétablir ce lien, que de rendre au catholicisme une parcelle d'existence officielle. L'autre est vaincu. Le Pape lui-même l'a jeté à terre. Ne nous prêtons pas à sa restauration.

Henry JAGOT.

Les Elections de Dimanche

DANS L'AVEYRON

M. Maruéjouls, député radical de la deuxième circonscription de Villefranche (Aveyron), étant décédé le 22 octobre 1908, les électeurs avaient été convoqués le 6 décembre dernier afin d'élire son remplaçant, mais les voix s'étaient n'est réparties : M. Louis Rios, maire de Decazeville, conseiller général, radical, 5.796 voix ; M. Cabrol, maire d'Aubin, conseiller général socialiste unifié, 4.892 voix ; M. Lacombe, maire de Rodez, ancien député, radical-socialiste, 3.319 voix ; M. Barbe, conservateur, 409 voix, il y avait eu lieu de procéder à un second tour de scrutin. Ce vote a eu lieu le 20. En voici les résultats :

Inscrits : 19.486. — Votants : 15.084
Suffrages exprimés : 14.818
Bulletins blancs ou nuls : 527

MM. Cabrol, socialiste unifié.. 7.521 ELU
Bos, radical-socialiste..... 6.971
Barbe, conservateur..... 159
Cazeaubon, socialiste indépendant 29

M. Maruéjouls avait été élu en mai 1906 par 9.980 voix contre 4.299 à M. Dessellegny, conservateur, et 1.836 à M. Duc-Quercy, socialiste unifié.

EN SAONE-ET-LOIRE

Dans la deuxième circonscription de Charolles (Saône-et-Loire), on avait voté le 6 décembre dernier pour désigner le successeur à la Chambre de M. Sarrien, élu sénateur de Saône-et-Loire, le 16 août 1908.

Le scrutin ne donna pas de résultat, les voix s'étant ainsi réparties :

Inscrits : 20.658 ; votants : 14.532. MM. Pierre Sarrien, fils, radical-socialiste, 5.770 voix ; Magnin, conservateur, 3.968 : Ducarouge, socialiste unifié,. 4.367 ; Prost, socialiste indépendant, 15.

Voici le résultat du ballottage qui a eu lieu hier :

Inscrits 20 673. — Votants : 13 168
Suffrages exprimés : 12.553

MM. Ducarouge, soc. unifié..... 6 841 ELU
Pierre Sarrien, radical..... 5.359
Magnin, conservateur..... 801
Prost, soc. indép..... 6

En mai 1906, M. Sarrien père avait été élu par 11 920 voix, contre 3 215 à M. Bourserand, nationaliste, et 1.837 à M. Breton, socialiste unifié.

DANS LA MAGISTRATURE

A Orléans (canton nord-ouest), M. de Lallemant de Liocourt ; à Tarare, M. Clarel, conseiller général ; à Nolay, M. Notry, M. Guillaume, licencié en droit ; à Angoulême (2e canton), M. Mothes ; à Cognac, M. Rouvier ; à Annecy, (canton nord), M. Bouillé ; à Lille (2e arrondissement), M. Lebeau ; à Saint-Denis (canton sud), M. Lambert ; à Argenteuil, M. Boslaigne ; à Palaiseau, M. Robert.

ECHOS

Le « Fait » du prince

Une amusante histoire fait en ce moment la joie des milieux diplomatiques de Belgrade.

Dernièrement, la femme d'un représentant étranger déclarait que les banquets officiels au Konak royal étaient insupportables. Il était impossible, disait-elle, d'entretenir une conversation suivie avec ses voisins : les convives étaient, en effet, si éloignés les uns des autres que pour se faire entendre, il fallait parler à très haute voix, ce qui n'était pas d'usage dans la bonne société.

Ladite dame ne tarda pas à apprendre quelle était la raison de la mesure un peu étrange qui était prise à la table du roi.

Il paraît que le prince Georges, l'héritier du trône, est un voisin gênant pour les dames. Il aime à leur manifester son admiration d'une façon trop palpable, et il n'hésite pas à les « pincer ». Pour soustraire l'élément féminin des banquets aux hommages du jeune homme, on le place hors de sa portée, et, par raison de symétrie, il est nécessaire qu'un espace plus grand qu'il est d'usage sépare tous les invités du roi.

A quoi sert le Maroc !

Il existe en Hongrie une loterie fameuse qui inonde notre pays — et l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne aussi — de copieux prospectus envoyés sous enveloppe fermée, pour aguicher les joueurs et les coureurs de chance.

On suppute tout ce que doit représenter pour elle une publicité aussi folle, quand on pense qu'il ne lui en coûte pas moins de 25 centimes par lettre.

Or, les administrateurs de cette maison viennent de s'aviser d'un truc assez ingénieux qui, sur un million de plis envoyés, leur vaut une économie de 150.000 francs.

Ils ont remarqué qu'il n'en coûte que 10 centimes pour envoyer les mêmes lettres de Tanger en France et dans les autres pays que nous avons cités et que, d'ailleurs, les loteries ne sont pas prohibées au Maroc. Ils ont donc installé à Tanger un employé spécial qui fait imprimer là-bas les prospectus nécessaires et les envoie directement aux destinataires.

L'économie est sérieuse, on le voit, malgré les frais d'entretien de l'envoyé spécial. Le truc est simple. Encore faut-il y penser !

Pensée

L'opiniâtreté est une qualité de têtes de sots et d'enfants.

OXENSTIERN

Les Incidents de la légion étrangère

Les engagements à la légion

Paris, 21 décembre.

Un confrère parisien publie les renseignements suivants :

L'année dernière, la légion a reçu exactement 1 704 volontaires.

Bien entendu, ce sont les bureaux de recrutement des garnisons frontières, en particulier de la région de l'Est, qui reçoivent le plus grand nombre d'engagements.

En 1907, Belfort tient la tête avec 192 engagés : viennent ensuite Nancy, avec 104, Verdun 100, Toul 60, Lille 37. Les ports fournissent aussi un contingent important pour la légion : Marseille 88, Lorient 88, Nice 57, Brest 32. Par contre, les engagements sont pour ainsi dire nuls dans certaines régions, notamment le 10e corps d'armée (Rennes), qui n'a fourni en 1907 que cinq engagements.

A Paris, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le nombre des engagés pour la légion étrangère n'est pas très considérable : il n'a été, en effet, l'année dernière, que de 73 pour le gouvernement militaire de Paris, dont 56 pour Paris et 23 pour Versailles.

Jusqu'à présent, les chiffres donnés ici sont maintenus à quelques unités près. Il est juste d'ajouter que contrairement à ce qui a été dit l'autorité militaire ne provoque en rien les engagements pour la légion étrangère ; elle ne fait aucune réclame à ce sujet, alors que la plus grande publicité est donnée aux avantages faits par la loi aux jeunes gens qui s'engagent au titre français. L'autorité civile n'a d'ailleurs pas à intervenir pour la réception des engagements au titre étranger qui sont contractés devant l'autorité militaire, représentée par un sous-intendant.

Le gouvernement allemand et l'affaire des légionnaires

Berlin, 21 décembre.

Le gouvernement allemand estime que les déclarations de M. Pichon sont d'une correction parfaite et juge qu'il n'y a aucun mot à y ajouter.

Une personnalité officielle a déclaré à un correspondant du *Temps* : « Nous avons sans hésitation désapprouvé une opinion exprimée par la presse allemande dans l'affaire des légionnaires de Colomb-Béchar.

Nous ne croyons pas devoir faire une déclaration chaque fois qu'il plaira à un journal allemand d'exprimer une manière de voir quelconque.

Je crois savoir que le gouvernement impérial n'est pour rien dans la publication des articles des *Gazette de Cologne* et de *Francfort*. Une polémique sur cette question doit être évitée autant que possible par la presse allemande.

Le premier concours d'admissibilité

A L'AGRÉGATION DE MÉDECINE

Paris, 21 décembre.

C'est lundi à midi que s'ouvre, pour la première fois, le concours annuel d'admissibilité à l'agrégation des facultés de médecine, récemment institué. Les protestations que ce concours a soulevées, notamment de la part du Congrès des praticiens de Lille et de la Société de l'internat des hôpitaux de Paris ont appelé l'attention sur cette institution nouvelle, et il n'est pas sans intérêt, pour comprendre cette agitation, de retracer brièvement les étapes de la question.

Un décret du 25 juillet 1906 avait institué un certificat d'études médicales supérieures, qui serait désormais exigé des candidats à l'agrégation des facultés de médecine et qui, en outre, était destiné à ouvrir à ses titulaires les diverses fonctions de l'enseignement médical telles que celles de chef de clinique, chef de laboratoire, etc., et même diverses fonctions médicales officielles administratives, etc.

La création de ce certificat d'études médicales supérieures provoqua les critiques de ceux qui y voulaient voir la création d'une sorte de catégorie « de médecins supérieurs ».

Ces protestations déterminèrent M. Briand, alors ministre de l'Instruction publique, à prendre un nouveau décret, en date du 20 février 1907 qui rapportait le décret du 25 juillet 1906. Mais, par un arrêté du même jour, il instituait un concours annuel d'admissibilité à l'agrégation des facultés de médecine, dont le programme et les conditions de fonctionnement rappelaient très exactement disent les protestataires, ceux du certificat d'études médicales supérieures. Ainsi, d'après eux, on aurait essayé, tout en supprimant en apparence le certificat d'études supérieures, de le rétablir en fait sous le nom nouveau d'« admissibilité à l'agrégation des facultés ».

Les deux congrès des praticiens, réunis le premier à Paris en 1907, le second à Lille au mois de juin dernier, ont protesté contre cette tentative et en ont réclamé la suppression.

Nous devons d'ailleurs ajouter qu'avant même que ce nouveau concours ait eu lieu pour la première fois, un nouvel arrêté du 27 juillet 1908, signé de M. Doumergue, est venu apporter diverses modifications au programme et aux conditions du concours, modifications applicables aux concours qui auront lieu après le 1er janvier 1909.

Les praticiens interrogés par un confrère parisien, précisent leurs griefs en ces termes :

1° Le nouveau concours invoque à l'excès les candidats fortunés, en effet, il oblige les jeunes candidats à un déplacement annuel coûteux de deux ou trois mois pendant lesquels ils devront abandonner leur hôpital de résidence, quel que soit le bénéfice qu'ils en retirent, leur fonction officielles de chef de clinique, chef de laboratoire, préparateur, etc., pour aller concourir une année à Lyon, une autre à Toulouse ou à Nancy.

Les facultés se trouveront ainsi privées d'une grande partie de leurs collaborateurs et désorganisées deux ou trois mois chaque année. Pour les candidats d'autre part, c'est une perte d'argent, une perte de temps et la perte de leur clientèle, alors que celle-ci est naissante et qu'il importe de la retenir. En un mot, ce concours favorise les candidats riches, ceux qui peuvent se passer de demander au travail des moyens d'existence. Il est donc nettement antidémocratique.

2° Le nouveau concours impose aux candidats des épreuves de pure mémoire sur des matières que la plupart d'entre eux, docteurs depuis plusieurs années et par conséquent spécialisés, ont apprises six à dix ans auparavant. Les candidats ont tous de trente à trente-cinq ans. A cet âge, on a mémoire est moins souple qu'en leur demande brusquement de recommencer une éducation surtout théorique, au détriment des recherches scientifiques ainsi que des études professionnelles.

Feuilleton du 22 Décembre 1908 N° 17

LE CALVAIRE D'UN BRAVE

PAR

JULES MAZÉ

Tout à coup, dans cette échancrure, le chanteur apparut, sa silhouette s'enlevant sur le rideau sombre des sapins.

Jean Smer regarda cet homme, et il eut peine à réprimer un cri ; il frissonna, sa figure exprima la terreur.

— Lui, lui ! murmura-t-il.

Sa femme, elle aussi, avait reconnu l'homme, elle avait reconnu Hardouin.

Elle le contempla fixement pendant quelques secondes, puis elle s'abattit sur l'herbe, évanouie.

Hardouin, lui, n'avait rien vu ; il se dirigeait vers la ferme et se hâtait, parce que l'heure du déjeuner approchait et que le père Salmann n'aimait pas les retardataires.

Jean Smer restait sans forces, devant sa femme évanouie ; ses dents claquaient, ses jambes flageolaient, son visage exprimait une terreur indicible.

— Lui, lui, murmura-t-il, comme hébété, lui... est-ce possible ?...

Et le misérable revoyait sa victime étendue sur l'herbe, perdant son sang, se vidant par l'affreuse blessure.

Il passa la main sur son front baigné de sueur.

— Non, se dit-il, ce n'est pas possible, j'ai été abusé par une ressemblance.... non, ce n'est pas lui, il est bien mort...

Il essaya de sourire.

— Et puis, se dit-il encore, si c'était lui, que ferait-il ici ? Il serait revenu au pays, il aurait repris sa femme et son bien, il serait rentré à son corps.

A ce moment, madame Smer ouvrait les yeux.

— Où suis-je ? murmura-t-elle, comme inconsciente.

Puis soudain le souvenir lui revint et elle eut une terrible crise de nerfs.

— Hardouin, criait-elle, Hardouin, *rends-moi mon enfant !... ah ! je suis une misérable, je ne mérite plus ni ton amour ni ton estime... mais prends pitié d'une pauvre mère... pitié, pitié... ah ! rends-moi mon fils... je sens que je mourrai bientôt... je disparaîtrai, mais donne-moi mon petit Jacques, donne-le moi jusque-là....*

Jean Smer essayait de calmer sa femme, il craignait qu'on vît cette scène. Il alla tremper son mouchoir dans un ruisseau et l'appliqua sur le front brûlant de la pauvre femme.

Enfin, la crise céda.

Jean Smer en profita pour entraîner la malheureuse ; il dut presque la porter. Elle ne voulait pas partir.

— Non, disait-elle, mon fils est là, j'en suis sûre à présent... Il faut que je voie Hardouin, il est bon, il me le rendra...

— Vous êtes folle, finit par lui dire durement Jean Smer, vous êtes folle... Taisez-vous, on pourrait vous entendre... La douleur vous égare... Cet homme, j'en conviens, ressemblait un peu au pauvre Hardouin... mais vous savez bien qu'Hardouin est mort, qu'il a été blessé à Reichehoffen et que j'ai assisté à son agonie.

— Je vous dis que c'est Hardouin, j'en suis sûre... J'avais reconnu sa voix... Ah ! je comprends tout, à présent... C'est lui qui a enlevé l'enfant, il m'a repris mon fils... Le bohémien de Carignan avait raison, mon enfant est ici.

En réfléchissant bien aux circonstances de l'enlèvement de l'enfant, Jean Smer finit par se persuader que sa femme devait avoir raison.

Alors la terreur s'empara de lui et il voulut partir, il voulut fuir.

Sa femme s'opposa formellement au départ, elle déclara qu'elle irait se jeter aux genoux d'Hardouin... elle implorerait son pardon... elle voulait son enfant.

Jean Smer eut beau supplier et menacer tour à tour, rien n'y fit.

Il se sentit perdu.

La fortune qu'il avait conquise au prix d'un crime allait lui échapper ; peut-être même allait-on l'accuser, lui demander compte de ce crime.

Devant le danger, il retrouva toute son énergie.

— Non, non, murmura-t-il, je ne succombera pas ainsi.

Sa femme voulait aller de suite trouver Hardouin, mais *ses forces la trahirent* ; épuisée par l'émotion, elle dut se mettre au lit.

Jean Smer, alors, changea d'attitude ; il devint doux, paternel.

— Repose-toi, ma chérie, dit-il à sa femme ; je crois toujours que tu te trompes, et j'aurai voulu, en quittant aujourd'hui même ce pays, t'éviter une désillusion cruelle, peut-être dangereuse. Mais, puisque tu tiens absolument à voir cet homme, tu le verras. Dors tranquillement ; quoi, je vais aller faire un tour dans le village, je m'informerai habilement...

— Vous êtes bon ! balbutia la pauvre femme.

Jean Smer fit ce qu'il avait promis ; il s'informa et, bien qu'on lui apprît que l'homme aperçu par lui se nommait Lambert, les détails qu'on lui donna ne lui permirent plus de douter : cet homme était bien Hardouin.

Il apprit aussi qu'Hardouin aimait la fille du père Salmann, et que, depuis longtemps, on s'attendait à un mariage.

Ayant obtenu les renseignements qu'il désirait, Jean Smer réfléchit longtemps. Enfin il retourna auprès de sa femme.

Celle-ci ne dormait pas.

— Eh bien ? interrogea-t-elle, anxieuse.

— Je n'ai pas appris grand'chose, sinon que notre homme s'appelle, ou se fait appeler Lambert et qu'il y a, chez le père Salmann, un enfant qu'on dit être le fils de Lambert.

— C'est lui, c'est lui, j'en étais sûre... mon enfant est là... je vais aller me jeter à ses genoux... Il me rendra mon fils, il faut qu'il me le rende !

Jean Smer ne dit rien, il n'essaya pas, cette fois, de détourner sa femme d'un tel projet.

Il eut un sourire étrange et sa figure prit une expression mauvaise.

Lorsque l'exaltation de sa femme fut un peu calmée, il s'approcha du lit, et, lui prenant la main :

— Je suis tout prêt, dit-il doucement, à me sacrifier à votre bonheur. Si Hardouin est vivant, je disparaîtrai, je partirai au loin et vous n'entendrez plus parler de moi.

Il fit semblant d'essuyer une larme.

— Avant tout, continua-t-il, je veux votre bonheur, je veux vous savoir heureuse.

— Taisez-vous, taisez-vous, interrompit Mme Smer... Ah ! je sens que je devins folle... C'est moi qui disparaîtrai ; il le faut, mais auparavant, je veux voir mon enfant, l'embrasser... mon cher petit Jacques... Ah ! malheureuse, qu'ai-je donc fait pour souffrir ainsi !

Qu'on me rende mon Jacques, qu'on me laisse seule avec lui pendant quelques mois, quelques semaines, ce qu'on voudra... ensuite je m'en irai, j'aurai le courage de mourir... ainsi je ne gênerai personne et je serai heureuse... puisque mon Jacques sera près de moi... et je l'aurai tant aimé pendant qu'il aura été tout à moi, que je m'en irai avec la certitude qu'il ne pourra plus oublier sa mère... Son cœur sera non paradis, si je n'en mérite pas d'autre... Hardouin est bon, il aura pitié de mes larmes, de ma douleur ; *il ne me refusera pas*, il ne saurait me refuser cette consolation... Je ne mérite rien de plus, je ne demande rien de plus.

Oh ! oui, il voudra bien, dites-moi qu'il voudra bien... mon Jacques est à moi aussi ! Je l'ai tant aimé, je l'aime tant, mon cher petit... et j'ai tant souffert par lui !... plusieurs fois, il a failli mourir... mes soins ont eu raison du mal ; je l'ai, pendant des jours et des nuits, disputé à la mort... elle se penchait sur son berceau, je la voyais, pendant ces nuits terribles... ah ! nul ne peut savoir *ce que souffre une mère en de pareils moments*... J'aurais donné avec joie ma vie pour sauver la sienne... J'ai eu du bonheur, je n'ai laissé que ma santé dans ces rudes épreuves... Je rappellerai ça à Hardouin, et il comprendra que l'enfant est bien un peu à moi aussi...

Ah ! je me sens devenir folle !... mariée deux fois !... c'est affreux !... Mais pourquoi Hardouin n'est-il pas revenu, après cette guerre, pourquoi n'est-il réfugié dans cette ferme ? ...

— Pourquoi ? fit Jean Smer d'un ton grave. Je crois le savoir et je vais vous le dire. Ramassé sur le champ de bataille, Hardouin fut apporté chez le père Salmann ; il y fut soigné avec dévouement par la fille de la maison, et, contre toute espérance, la guérison vint. Mais, quand il fut guéri, Hardouin aimait sa garde-malade. Mlle Salmann. Tout le monde sait cela ici, et l'on s'étonne que les deux tourtereaux ne soient pas mariés encore. On dit la jeune fille très jolie et très bonne.

A présent, vous en savez autant que moi ; je désirais vous épargner cette nouvelle douleur... c'est vous qu'il l'avez voulu.

— Mais c'est affreux !

— Vous êtes toujours décidée à voir ce Lambert ?...

— Plus que jamais ; il faut qu'il me rende mon fils. Je ne veux pas abandonner mon enfant à cette demoiselle.

— On dit que l'enfant l'aime beaucoup...

— Oh ! mon Dieu ! gémit la pauvre femme en se tordant les mains ; oh ! mon Dieu ! il veut donc me voler aussi le cœur de mon fils ? Pauvre cher innocent ! il ne sait pas, lui !...

— Donc, vous voulez voir Hardouin ?... Je n'aurai pas la cruauté de vous en empêcher, car je sais combien vous avez souffert... Je ne vous demande qu'une chose, c'est de ne pas vous rendre à la ferme Salmann afin d'éviter tout scandale. Je sais où travaille Hardouin en ce moment, ce n'est pas très loin du village, dans les champs. Je vais vous indiquer l'endroit et si vous vous sentez assez forte, vous pourrez vous y rendre tout à l'heure... Il n'est pas trop tard... six heures... Hardouin sera là-bas jusqu'à sept heures et demie...

(A suivre).